Madame; Monsieur

Vous êtes invité(e) à effectuer votre réinscription administrative à l'ENSAPVS pour l'année 2020-2021.

Les inscriptions seront ouvertes du 8 juillet au 23 juillet.

Cependant, en cas de doute concernant l'année d'inscription en 2020-2021, notamment lié à des résultats en attente, la réinscription administrative ne sera possible qu'en septembre.

Pour cette raison, les étudiant(e)s de L3 en 2019-2020 pourront procéder à leur inscription en Master 1 au plus tôt le 21 juillet, conditionnée par l'obtention des 180 ECTS du 1^{er} cycle.

Nous conseillons fortement à tou(te)s les étudiant(e)s d'effectuer dès à présent les étapes 1 et 2.1 (régler la CVEC et déposer les documents obligatoires en ligne).

Veuillez respecter les étapes d'inscription :

1ère étape : obligatoire avant l'inscription en ligne

Attestation CVEC: la Contribution Vie Etudiante et de Campus d'un montant de 92 euros, doit <u>obligatoirement</u> être payée en ligne avant de vous inscrire.

Vous devez obtenir une attestation d'acquittement via le site http://cvec.etudiant.gouv.fr/ Les étudiants boursiers en sont exonérés mais doivent obtenir l'attestation d'acquittement via la plateforme dédiée.

<u> 2ème étape – inscription en ligne sur la plateforme TAIGA :</u>

Vous devez vous connecter à votre compte et sélectionner en bas à gauche l'année 2020-2021.

1-Vous devez nous fournir au format pdf les documents suivants en déposant le fichiers demandés dans la rubrique « Personnel » « fichiers personnels »:



Vérifiez bien en bas à droite que vous êtes sur la bonne année!

Tous les documents doivent être intitulés NOM.PRENOM.CATEGORIE_FICHIER (ex : <u>dupond.jean.CVEC</u>) :

- ☐ Attestation CVEC à insérer dans <u>inscription CVEC</u> nommé [nom].[prénom].CVEC
- Le document « engagements étudiant » complété et signé (4 signatures), <u>à télécharger ici</u> à insérer dans <u>inscription engagements</u> nommé [nom].[prénom].engagements

Pour les étudiants boursiers :

L'avis de bourse conditionnel 2020/2021 à insérer dans : **inscription - Avis de Bourse 2020-2021** nommé [nom].[prénom].bourse

Dans le cas où vous ne l'avez pas encore reçu vérifiez que la notification définitive 2019/2020 est bien téléchargée dans votre espace Taïga.

2- Vous devez procéder à l'inscription dans : année 2020-2021



Les inscriptions se dérouleront ainsi :

1. Cliquez sur le cycle vous concernant (dans l'exemple 1er cycle licence)



2. Rentrez votre numéro de CVEC



3. Votre année est pré-paramétrée.

Vérifiez que vous êtes positionné(e)
sur le bon cycle et la bonne année.
Saisissez ici si vous êtes boursier(e), et
si vous êtes étudiant(e) salarié(e) (à
partir d'un mi-temps). Si vous n'êtes ni
l'un ni l'autre, vous pouvez cliquer sur
confirmer et continuer.



4. La dernière étape est la validation et le paiement de votre inscription.

<u>Si vous êtes boursier(e), vous n'avez RIEN à payer</u>. Si vous êtes boursier(e) et que vous n'avez pas coché la bonne case, vous avez la possibilité de cliquer sur [effacer et recommencer] en bas de la page, qui vous ramènera à la première étape.

Si vous n'êtes pas boursier, vous devrez payer en ligne vos frais d'inscription. Le montant à payer est déterminé automatiquement en fonction du cycle d'inscription.

Cliquez sur valider les montants cochés.



- Frais de scolarité Licence : 373 €

- Frais de scolarité Master : 512 €

- Frais de scolarité Boursiers : 0 €

Pour les étudiant(e)s concerné(e)s par la césure, un montant spécifique s'applique et vous sera communiqué par mail.

Une fois le paiement terminé, cet écran s'affichera. Cette étape est terminée. L'équipe administrative se chargera de vérifier vos documents et de valider votre inscription si ceux-ci sont complets. A défaut, nous vous relancerons par mail. Une fois validée, vous pourrez télécharger vos certificats de scolarité.

